

République Française

Meurthe-et-Moselle

DELIBERATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY

SEANCE DU 27 MAI 2021

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
45	37	37 + 3 pouvoirs

Date de convocation 21 mai 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-sept mai à vingt heures trente, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil communautaire en visioconférence, sous la présidence de Laurent TROGRIC, Président.

Présents : Laetitia ASCHBACHER, Pascal BARTOSIK, Thierry BECKER, Odile BEGORRE-MAIRE, David BLASIU, Magali CLEMENT-DILLMANN, Valentin DETHOU, Sébastien DOSE, Sylvie GAMEL, Céline GEOFFROY, Denise GERARDIN, Denis GODEFROY, Dominique GRANDIEU, Catherine GUENSER, Pierre JULIEN, Chantal KIPPER, Antony KUHN, Patrice LEBOEUF, Ludovic LEGGERI, Yves LEICKNER, Martine LEPIANKO, Catherine LEPRUN, Catherine LESAINE, Denis MACHADO, Francis MAUGRAS, Jean-Jacques MAXANT, Gilles MULLET, Jocelyne PANO, Chantal PELLENZ, Jeanne PHILIPPOT, Sébastien POINT, Philippe POTDEVIN, François ROUGIEUX, Carole SALEUR, Laurent TROGRIC, Bernard VERGANCE, Rémi WAGNER.

Absents : Pascal BECK, Béatrice BOCHNAK, William GRAFF, Alain SOLDNER, Dominique VOINSON.

Représentés : Michel JACQUES par Odile BEGORRE-MAIRE, Patrick MEDART par Odile BEGORRE-MAIRE, Odile SCHMITT par Denis MACHADO.

Monsieur Denis MACHADO a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Création d'un poste d'économiste de flux

N° de délibération : 7

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
37	40	40	0	0	0

Rapporteur : M. DOSE

La Communauté de Communes du Bassin de Pompey et l'ensemble des communes membres disposent d'un patrimoine bâti de plusieurs dizaines de bâtiments. Tous sont concernés par une nécessité d'optimiser les consommations énergétiques, de la simple optimisation fonctionnelle à une optimisation plus technique nécessitant des travaux d'amélioration. Le Bassin de Pompey, lancé depuis une dizaine d'années dans un programme d'amélioration de son patrimoine, souhaite poursuivre cet investissement de manière plus poussée, d'une part, et accompagner l'ensemble des communes à mener ces démarches de rénovations et d'optimisations, d'autre part.

Les élus, lors de différentes instances de concertation dans le cadre des démarches d'amélioration énergétique de l'habitat et du patrimoine bâti, mais également les communes, par le biais des sollicitations faites auprès du « Guichet Unique » du Bassin de Pompey, ont exprimé le souhait qu'il semble être aujourd'hui nécessaire de s'engager dans une démarche d'accompagnement des communes pour une amélioration de leur patrimoine bâti.

Ainsi, il est proposé, en lien avec l'Appel à Manifestation d'Intérêt ACTEE II porté par la Multipôle Sud Lorraine, de faire acte de candidature pour le financement d'un Econome de Flux pour le territoire de la Communauté de Communes et ses 13 communes membres.

Il aura pour missions principales de réaliser un inventaire du patrimoine et des usages, le suivi annuel de l'évolution des consommations et des dépenses énergétiques, la mise en évidence de surconsommations, le suivi et l'optimisation énergétiques des bâtiments, le suivi des audits énergétiques, l'accompagnement des communes dans la mobilisation de subventions, l'accompagnement des collectivités sur le choix des travaux à réaliser. Ce poste sera financé à hauteur de 50 % jusqu'au 31 décembre 2022 par les fonds issus de l'AMI ACTEE II.

Ainsi et pour répondre à l'ambition d'une neutralité carbone à moyen terme et d'exemplarité des collectivités sur ces questions environnementales, il semble opportun de développer cette mission de conseil à destination des élus.

Je vous laisse le soin d'en délibérer.

Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Après avis favorable du Bureau communautaire,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

APPROUVE la demande de financement auprès de la Multipôle Sud Lorraine, lauréat de l'AMI ACTEE II pour la mise en place d'un Econome de Flux à l'échelle du Bassin de Pompey.

AUTORISE le Président à solliciter les aides mobilisables pour ce poste auprès de l'ensemble des partenaires concernés.

Fait et délibéré les jours, mois et an
susdits.

Pour extrait conforme
Le Président,



Laurent TROGRIC